



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 11 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze septembre à 19h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André FONTANA, Maire.

Date de la convocation : 6 septembre 2019 Date d'affichage : 13 septembre 2019

Nombre de conseillers : * Présents : 13; * Absents : 02; * Votants : 14.

Étaient présents : André FONTANA, Richard PERRIN, Estelle LIES, Andrée DEGRÈSE, Daniel AUBRY, Jean-Marie NICOLAS, Philippe THOMAS, Jean-Michel CHATEAU, Dominique KUTA, Lise FRANCOIS, Arnaud GRANDGUILLAUME, Vincent REMICHIUS, Corinne BORN.

Étaient absents : Thibault BERTIN (*excusé*), Joël VIRQUIN (*pouvoir à M. Fontana*),

Mme Estelle LIES a été désignée comme secrétaire de séance.

N°035/2019: Eau: Transfert de compétence au 1^{er} janvier 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIETS (Syndicat Intercommunal des Eaux du Toulais), en date du 15/07/19, a décidé de sa dissolution et la création d'un nouveau syndicat mixte qui gèrera l'ensemble de la compétence eau sur le secteur du Sud Toulais.

Il expose également à l'assemblée, que ce nouveau syndicat nommé SMSETS (Syndicat Mixte des Eaux du Toulais Sud), à approuver l'éventuelle adhésion de notre Commune. En effet, il a été constaté, au vue du rendu de l'étude menée au préalable, de l'intérêt qu'aurait notre Commune d'adhérer à ce nouveau syndicat, suite à la reprise de la gestion du Puits Ranney et de la conduite de refoulement appartenant à la Base Aérienne d'Ochey et éviter ainsi d'alourdir le processus lors de la prise de la compétence par la CC2T à compter du 1^{er} janvier prochain.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 voix contre : Mme Degrèse et 1 abstention : M. Nicolas):

- Décide d'adhérer au SMSETS;
- Approuve les statuts du SMSETS;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces liées à l'exécution de cette délibération.

N°036/2019: Civisme: Égalité au titre des dotations financières ainsi qu'au titre des subventions attribuées.

Le Maire expose au Conseil Municipal les éléments qui justifient cette proposition de délibération mis en évidence dans le dossier "Aménagement des Espaces Publics et Mise en Sécurité de la Traverse"

1- Considérant injuste les écarts des montants D.G.F entre Communes (Ex : Bicqueley : 96€/habitants- Toul: 266€/habitants). Ces écarts étant amplifiés par les recettes des taxes professionnelles qui sont accaparées par les villes (Ex : Bicqueley : AC : - 20 000€ - Toul + 5 300 000€) soit un rapport de 1 à 6/habitant.

2- Inégalités aussi pour les subventions d'aide à l'investissement (Bicqueley pour son projet se voit attribuer une aide de 13%, Toul pour un projet de réalisation de jets d'eau se voit doter d'une subvention à 68% pourquoi ?)

Le Maire précise qu'il est heureux pour la ville de Toul des aides obtenues, mais estime qu'un Français (Bicquicantois) doit être égal aux autres Français (Toulois-Nancéen-Parisien)

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Devant le non respect de notre devise républicaine, le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la mention ÉGALITÉ du fronton de la Mairie ainsi que de tous les tampons et documents officiels.

Après délibération votée à l'unanimité, il est décidé :

- D'exiger une égalité de traitement entre les Français au titre des montants D.G.F.
- D'exiger des aides à l'investissement aux mêmes taux pour les Communes.
- De supprimer la mention ÉGALITÉ du fronton de la Mairie et des tampons et documents officiels.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
André FONTANA